

SEPTEMBRE 2026

RETRAITES ACTIVES

LA REVUE DES SYNDIQUÉ-ES DE LA FSU-SNUIPP



DOSSIER

«**MAISONS
FRANCE AUTONOMIE**»
UN ÉCRAN DE FUMÉE

EN BREF

MASP PROLONGEMENT DES DROITS

MASP

L'intervention des syndicats de la FSU, de la FGR-FP a permis aux détenteurs et détentrices du contrat Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) de la MGEN de prolonger leurs droits, aux mêmes niveaux de garanties et tarification, au-delà du 30 juin 2026. Une victoire à mettre à l'actif de l'action collective. En effet les personnes concernées avaient reçu un courrier aux termes peu mutualistes daté du 30 mai leur annonçant la clôture du contrat au 30 juin. Un courrier inadmissible désormais caduque.

LE CHIFFRE

22 000

c'est le nombre de retraité-es
ayant souscrit à un
contrat MASP

(source MGEN)



Actions à venir

Le G9 appelle à se mobiliser dans les départements le mercredi 14 octobre, jour de la réunion du conseil d'administration de l'Agirc-Arrco contre la menace de gel sur les pensions complémentaires. Une seconde action, qui pourrait prendre la forme d'une manifestation nationale à Paris, est prévue dans la deuxième quinzaine de novembre, en pleine période des discussions sur le budget et sur les « économies » à réaliser. À noter dans les calendriers.

LES PREMIÈRES ANNONCES SUR LE BUDGET 2027 ATTAQUENT À NOUVEAU LES RETRAITÉ-ES

Le 12 août, le ministre de l'Économie, Roland Lescure, déclarait sur France Inter : « il faut regarder ces histoires d'indexation à l'inflation pour faire des économies ». Un gel total des pensions rapporterait environ 3,6 milliards d'euros, une indexation complète en coûterait environ 6, un choix assumé par le gouvernement et Bercy leur évitant de chercher des recettes et des économies ailleurs. Quid des grandes fortunes, de la contribution des multinationales qui engrangent des profits records ou encore des holdings qui logent leur patrimoine dans des niches fiscales sur mesure ?

Les salaires des fonctionnaires, la politique familiale, le logement social et les aides aux collectivités sont aussi dans le viseur. Des choix potentiels qui accentueront la dégradation des services publics et menaceront l'emploi et le pouvoir d'achat des classes précaires et moyennes.

Le gouvernement réfléchirait à n'impacter que les pensions au-dessus de 2 000 € ou 3 000 €. Peut-on y croire ? Faut-il l'accepter ? Le faire serait renoncer à corrélérer le montant des pensions aux droits acquis pendant les périodes d'activité. Les retraité-es ne resteront pas les bras ballants et seront mobilisé-es dès le 29 septembre aux côtés des enseignant-es et AESH puis, en octobre devant l'AGIRC-ARRCO à Paris et dans les départements et mi-novembre pour une action nationale

Maryse Lecat, 24 août 2026

SOMMAIRE

En bref → 2-3

Grand Angle → 4-5

Portrait → 6

Le Temps de vivre → 7

4 questions → 8



Un choix cornélien pour sa protection sociale

À l'arrivée en retraite, le choix de rester ou pas dans le contrat collectif MGEN/CNP se pose avec l'arrêt de la contribution de l'État. En effet, le coût double dès la première année si l'agent-e fait le choix de rester sur le contrat collectif (78,05 € pour la couverture santé uniquement sans option). Cette cotisation augmentera durant les 6 années suivantes jusqu'à atteindre 175 % de la cotisation d'équilibre. L'agent-e peut aussi faire le choix de démarcher les mutuelles et assurances pour choisir un contrat individuel. Les néo retraité-es ont un an pour se décider tandis que les enseignant-es déjà en retraite ont jusqu'au 30 avril 2028. Cette complémentaire santé qui dépend du niveau de pension de chacun et chacune et de sa situation personnelle (et de celle de ses ayants-droits) est loin du 100 % Sécu des soins prescrits que revendique la FSU-SNUipp.



«MAISONS FRANCE AUTONOMIE» UN ÉCRAN DE FUMÉE

ANTICIPER LES BESOINS

La prise en charge des personnes en perte d'autonomie est un enjeu sociétal majeur mais le nouveau Label « Maisons France Autonomie » est loin d'y répondre.

D'ici 2027, les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) devraient être progressivement renommés « Maisons France Autonomie ». Pour le gouvernement, il s'agit d'une évolution de ces établissements où l'autonomie des résident-es serait davantage valorisée. Mais, faute de moyens, ce nouveau label n'est qu'une campagne de communication. Il aura d'autant moins d'intérêt que le calendrier de mise en place des « Maisons France Autonomie » devait être concomitant avec la promulgation de la loi « grand âge » qui a été abandonnée.

Aucune mesure financière

Pourtant les inégalités insoutenables dans la prise en charge des personnes en perte d'autonomie sont bien réelles. Elles dépendent des revenus des personnes, du niveau de dépendance, des choix politiques et des moyens des départements. Le niveau de dépendance conditionne le tarif d'hébergement.

Les Ehpad sont aujourd'hui la principale solution d'accompagnement des personnes âgées en situation de dépendance. L'entrée en Ehpad intervient de plus en plus tard, lorsque la dépendance des personnes rend le maintien à domicile impossible. Celles en GIR* 1 et 2 constituent la majorité des résident-es. Les gouvernements successifs ont enfermé la prise en charge de la perte d'autonomie à des solutions individuelles reposant sur les possibilités financières des intéressé-es. Tout en respectant les choix individuels (domicile ou établissement), le « virage domiciliaire » demande une amélioration des services d'aide à domicile. Ce secteur ne peut être asservi à des critères de rentabilité et/ou de dividendes aux actionnaires. Des financements publics ambitieux et pérennes dans un service public dédié (à hauteur de 15 à 20 milliards par an) sont nécessaires. Une bataille est menée pour que la perte

d'autonomie relève à 100 % de la branche maladie de la Sécurité sociale.

Le vieillissement de la population, utilisé pour stigmatiser les personnes âgées qui coûteraient cher, ne doit pas conduire à un délaissement de la nécessaire prise en charge de chacun et chacune de sa naissance à sa disparition. La perte d'autonomie ne peut être renvoyée à la responsabilité individuelle. Il y a là un enjeu collectif à développer un service public auquel ne répond pas ce nouveau label.

Des besoins identifiés

En France, les plus de 65 ans représentent 20,5 % de la population. Parmi elles et eux, environ 7,5 % sont bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). La population des + de 80 ans doublerait entre 2018 et 2070. En octobre 2025, plus de 2 millions de personnes étaient identifiées en perte d'autonomie ; d'ici 2070, l'INSEE en prévoit 700 000 de plus. Pour un taux d'accueil identique à l'horizon 2050, il faudrait 56 % de places supplémentaires en établissement.

L'enjeu majeur est donc le renforcement des moyens humains de professionnel·les pour améliorer les conditions d'accompagnement et permettre la mise en place des solutions adaptées.

En Ehpad, le taux d'encadrement est faible : 0,63 personnel pour 1 résident·e (DREES) alors qu'il faudrait un encadrant·e hors administratif pour un résident·e. La construction de nouveaux établissements est en baisse car le secteur est jugé moins « attractif » par les groupes financiers depuis les scandales dans les Ehpad.

Selon l'INSEE, 80 % des personnes en perte d'autonomie vivent chez elles. Pour assurer les aides à domicile des moyens humains sont donc aussi nécessaires (recrutement de professionnel·les, revalorisation des salaires). Rien que pour assurer le maintien du nombre de salariée·es dans ce secteur (Ehpad et domicile), il faudra recruter près de 800 000 salarié·es d'ici 2050.

La France a pris un très grand retard pour faire face à la situation démographique des plus de 65 ans. Les décisions politiques qui devaient être prises concernant la Loi « grand âge » n'ont pas eu lieu. Il est urgent d'anticiper sur les besoins et de développer des modes de prises en charge permettant aux personnes de vivre dignement en établissement et à domicile. **CORINNE VIALLE ET SONIA LEJEUNE**

* Gir 1 : niveau de perte d'autonomie le plus élevé, caractérisé par une dépendance physique et mentale totale.

20,6 MILLIONS

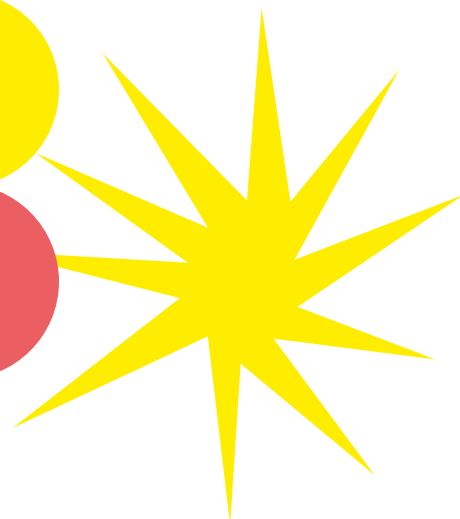
c'est le nombre de seniors de 60 ans et plus prévu en 2030.

0,2

équivalent temps plein en moyenne pour accompagner un ou une bénéficiaire de l'APA à domicile.

0,7

équivalent temps plein en moyenne pour accompagner un ou une bénéficiaire en établissement.





ISABELLE DUBOIS-FERTÉ

En retraite depuis trois ans, Isabelle Dubois-Ferté continue avec l'ICEM et ses militant-es, à faire ce qui l'a toujours animée : transmettre, échanger, partager.

« On ne transforme pas l'école seule. Il faut pouvoir parler avec d'autres de son métier, confronter ses expériences, essayer, se tromper et recommencer. », déclare Isabelle Dubois-Ferté, militante ICEM. La pédagogie Freinet est entrée dans sa vie professionnelle dès sa première année d'enseignement en classe unique en 1993. Ce fut d'abord une rencontre avec une enseignante Freinet, puis des échanges en groupe, une mise en place de pratiques coopératives, des lectures, des stages...

Au fil des années, Isabelle y a trouvé bien davantage qu'une boîte à outils pédagogiques. Un collectif, un lieu où l'on réfléchit ensemble à ce que signifie faire classe, émanciper les élèves, donner une place à leur parole et construire une école plus démocratique.

Aujourd'hui encore, dans les stages qu'elle coanime avec la fédération régionale de l'École Moderne du Grand Est (FREM-GE) sur des ateliers sur la Méthode naturelle de mathématiques, le conseil coopératif, le « Quoi de neuf? », elle ne se pose pas en détentrice d'une vérité pédagogique. « Ce qui m'intéresse, ce n'est pas de dire aux autres comment faire. C'est de chercher avec elles et eux. C'est de partager des compétences acquises au fil des années ». Elle fait pratiquer, elle questionne, écoute, elle raconte aussi. Une expérience de classe peut en faire surgir une autre.

Agir sur le métier

Transmettre, ce n'est pas seulement transmettre des techniques, c'est aussi donner confiance. « C'est rappeler que le métier ne se résume pas à appliquer des consignes venues d'en haut » affirme-t-elle.

«Ce qui m'intéresse ce n'est pas de dire aux autres comment faire mais de partager des compétences acquises au fil des années.»

Dans ces stages, Isabelle observe aussi les évolutions de l'école. Les prescriptions changent, les outils numériques prennent davantage de place, les conditions de travail se détériorent. Mais certaines questions demeurent : quelle place laisse-t-on aux élèves ? Que veut dire apprendre ensemble ? Comment permettre aux enfants de devenir auteurs et autrices de leurs apprentissages ? Comment redonner aux enseignant-es le pouvoir d'agir sur leur métier ?

C'est peut-être là que se trouve le fil rouge de son parcours : faire et continuer à faire collectif. Isabelle a quitté la classe, mais pas l'école, le métier mais pas le collectif.

Avec les stages ICEM qu'elle continue d'animer, une génération passe le relais à une autre. Pas un relais figé, avec des recettes à transmettre, mais bien vivant avec des expériences, des questions, des convictions. Une école populaire, émancipatrice où les élèves font l'expérience d'une vraie démocratie.

MARIE-ROSE RODRIGUEZ-MARTINS

LE TEMPS DE VIVRE

EXPO



Diseuses de Silence

du 18 avril au
1^{er} décembre 2026
à Paris

Présentée dans un ancien entrepôt de 300 m², l'exposition « Diseuses de Silence » explore des récits intimes, des histoires souvent réduites au silence, des mémoires et les combats des femmes à travers des dizaines de sculptures et d'installations. Elle met en lumière des figures majeures et de nouveaux talents, avec des œuvres de Niki de Saint Phalle, Miss.Tic, Prune Nourry, Jeanne Viceria ou encore une carte blanche immersive pour Yosra Mojtahedi. 23 artistes à retrouver à l'Espace Monte Cristo, Paris.

EXPO

Andy Warhol

du 08 juin 2026
au 24 janvier 2027
Landerneau



Dans le cadre exceptionnel d'une ancienne friche industrielle magnifiquement réhabilitée, l'exposition « Warhol à Landerneau » réunit près de 200 œuvres du maître du Pop Art et offre une plongée fascinante dans son univers. Peintures, sérigraphies, dessins, films, archives et publicités dévoilent les multiples facettes d'un artiste devenu une icône mondiale. Réalisée en partenariat avec le Andy Warhol Museum de Pittsburgh, cette rétrospective, d'une ampleur rare, est une occasion unique de découvrir ou redécouvrir l'œuvre de Warhol. Un rendez-vous culturel incontournable, dans un lieu qui fait de chaque visite une expérience à part. À retrouver jusqu'au 24 janvier 2027.

LIVRES



Le temps de l'obsolescence humaine

Bruno Patino

208 p. - 18 €
Éditions Grasset

Au xv^e siècle, Gutenberg, en inventant l'imprimerie à caractères mobiles, a permis le développement de la circulation des informations. La révolution numérique est arrivée en 1989 avec la connexion des PC au réseau mis en place dans les universités américaines. Cette révolution technologique s'est jouée sur trois époques. La première est l'ère de l'accès. Le réseau est universel, accessible à chacun. En 2007, avec l'arrivée de l'iPhone, s'ouvre l'ère de la propagation. La connexion est permanente. En 2022, l'irruption de ChatGPT, première Intelligence Artificielle générative, marque le début de l'ère de l'imbrication. C'est celle que nous vivons, celle du développement de l'I.A. Tout se mêle. « L'homme et la machine. Le vrai et le faux ». Celle-ci entre en opposition avec « l'utopie première du réseau, universelle et humaniste ». Bruno Patino s'interroge : « Est-il encore possible de renouer avec cette utopie ? Vivons-nous les dernières années de la civilisation de Gutenberg ? »

GRAND ENTRETIEN



Valérien Boudjemadi

Maître de conférences en Psychologie Sociale
Université de Strasbourg (UdS)

« Les personnes retraitées jouent
pourtant un rôle essentiel :
bénévolat, soutien aux proches,
garde des petits-enfants... »

1

Comment définiriez-vous l'âgisme ?

L'âgisme désigne l'ensemble des stéréotypes, préjugés et discriminations liés à l'âge. Il constitue un phénomène systémique qui, par l'organisation même de la société, produit des inégalités sociales et tend à restreindre les individus dans leurs rôles sociaux. D'un groupe d'âge à l'autre, son expression diffère. Par exemple, les personnes âgées suscitent souvent de la pitié, alors que les jeunes activent surtout de la colère et de la peur.

2

Comment cette discrimination est-elle repérable ?

L'âgisme est tellement ancré dans la société qu'il peut être difficile à repérer. Il est d'autant plus insidieux qu'il est banalisé. Certaines manifestations sont toutefois facilement identifiables, comme l'utilisation d'un langage paternaliste – le « baby talk » – avec les personnes âgées. Dans le domaine médical, l'âge peut par exemple devenir un critère d'exclusion des essais cliniques. Des traitements fondés sur des stéréotypes peuvent conduire à une sur-médication ou, au contraire, à une sous-médication, en fonction de l'âge plutôt que de l'état de santé réel. Dans le monde du travail, penser les travailleurs et travailleuses âgées comme moins compétentes ou moins fiables peut également entraîner des discriminations à l'embauche.

3

Quelles en sont les conséquences individuelles et collectives ?

Elles sont nombreuses, comme le soulignent notamment certaines revues médicales, l'ONU et l'OMS. Sur le plan individuel, l'âgisme peut affecter la santé mentale

et physique : dépression, anxiété, perte de confiance en soi. Il peut favoriser l'isolement et réduire la participation sociale. Lorsque les personnes âgées intègrent les stéréotypes dont elles sont victimes, les conséquences peuvent être importantes. Cela peut générer un stress durable, avec des effets sur le système cardiovasculaire et certaines performances, par exemple dans la conduite ou la pratique sportive. Des études ont même mis en évidence un possible impact sur l'espérance de vie. Collectivement, l'âgisme limite les projets et les possibilités d'action des personnes âgées, privant ainsi la société de leurs compétences, de leur expérience et de leur engagement. Les personnes retraitées jouent pourtant un rôle essentiel : bénévolat, soutien aux proches, garde des petits-enfants... Loin d'être une charge, elles contribuent pleinement à la solidarité dont notre société a besoin pour relever ses défis sociaux.

4

Comment faire reculer l'âgisme ?

Puisque le problème est systémique, il faut agir en profondeur sur les normes sociales. La première étape consiste à rendre cette discrimination visible. Nommer l'âgisme permet déjà de commencer à le combattre. Les organisations de retraités ont un rôle important à jouer pour déconstruire les idées reçues et mettre en lumière les contributions des personnes âgées. C'est aussi la responsabilité de l'État, qui doit associer les personnes retraitées aux décisions qui les concernent, en reconnaissant leur expertise, leur rôle citoyen et leur capacité d'agir. Enfin, il faut développer les contacts intergénérationnels. Ils constituent un outil essentiel pour faire reculer les préjugés et permettre à chacun et chacune de mieux comprendre l'autre. **MARIE-ROSE RODRIGUEZ-MARTINS**